

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS	CONVOCATION DU 18/11/2025 AFFICHEE LE 18/11/2025
15	9	10	

D.C.M. N° 78/2025

**OBJET DE LA DELIBERATION : CLASSEMENT ET VALORISATION DES ARCHIVES
PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTIONS Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Angélique EULOGE, Maire.

PRÉSENTS : Angélique EULOGE, Jean-Luc DELSARTE, Philippe IZOARD, Geneviève FONTIN, Gilles ESCLANGON, Julie HEYRIES, François NICOLA, Jean-Marie DELACROIX, Cécile MARTINEAU

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BLANC a donné pouvoir à Jean-Luc DELSARTE, Jean-François MICHEL, Nicolas MAUREL, Marc DUSSAILLANT.

ABSENTS : Gérard MICHEL, Thierry MOULLET

François NICOLA a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SALIGNAC, peut délibérer.

Madame le Maire indique à l'assemblée que suite à l'adhésion de la commune au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le Centre de gestion 04 en novembre 2024, un diagnostic a été réalisé le 11 décembre 2024.

Les conclusions de celui-ci font apparaître des besoins concernant :

La préparation des documents éliminables, au reconditionnement des fonds, à la description des boîtes, à la mise en place d'une cotation et à l'édition d'un répertoire d'archives établissant la liste exhaustive des dossiers conservés par la commune.

Le CDG 04 propose un programme de 44 jours pour la réalisation de ce projet avec une proposition de réalisation étalée sur plusieurs années.

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour le projet du classement et à la valorisation des archives communales.

Ci-dessous le plan de financement proposé :

Dépenses

Coût

- Travaux : intégralité du classement
 - Le classement des fonds
 - le conditionnement des documents
 - la réparation des éliminations et rédactions des bordereaux
 - la rédaction d'un instrument de recherche (format informatique)
 - Superficie 62,70
 - Nombre de jours de travail 44 jours

16 280,00 € HT

Financement

> DRAC

50.00 % **8 140.00 €**

> Autofinancement

50.00% **8 140.00 €**

> TOTAL

16 280.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement ci-dessus mentionné,
- sollicite la subvention auprès de la DRAC pour l'année 2025,
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
 François NICOLA

Le Maire,
 Mme Angélique EULOGE

